

VENTE 100% LIVE DU MERCREDI 03 JUIN 2026 – 10H00**CONDITIONS DE VENTE****I - LOTS APRES SAISIES AGRASC à SAALES (67) / Lots 300 à 356****Maître Grégory HELBOURG****Une EXPOSITION, à laquelle vous êtes invités à assister, aura lieu le VENDREDI 29 MAI 2026 de 14H à 15H.****Lieu de l'exposition : Chez SARAL – 60 rue du Chêne – 67420 SAALES**

En tout état de cause, tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de leur adjudication avec leurs éventuelles imperfections ou défauts. TOUS LES LOTS SONT D'OCCASION.

.....

Frais en sus des enchères pour les lots « après saisie AGRASC » : 14.28 % TTC

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

Cette vente aura lieu uniquement en live via interencheres.com.

Les enlèvements auront lieu sur rendez-vous uniquement, dans les conditions figurant en page 2.

!!! CONDITIONS DE REGLEMENT & ENLEVEMENT : Veuillez prendre connaissance de ces conditions en page 2

MODALITES DE TRANSMISSION DES ENCHERES**(Vente 100% live / Pas de vente sur place)****A – ORDRE D'ACHAT REMIS A L'OPERATEUR DE VENTE**

Dans ce cas, l'ordre doit être adressé par écrit et au plus tard la veille de la vente, accompagné d'un chèque signé établi à l'ordre de Maître Grégory HELBOURG – sans montant – et de la copie de votre pièce d'identité (correspondant au chèque). L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'effet sur lequel vous souhaitez enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel vous ne désirez plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais.

B - VIA INTERENCHERES.COM

Pour participer à la vente via Interenchères, il est impératif de vous inscrire sur www.interencheres.com

Enchère directe

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître Grégory HELBOURG tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Maître Grégory HELBOURG se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paiement

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez Maître Grégory HELBOURG, s'il le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros.

Frais de services des plateformes www.interencheres.com

- Pour les **ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel 1.5% HT du prix d'adjudication** (soit +1.80% TTC).
- Pour les **ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1.50% HT du prix d'adjudication** (soit +1,80% TTC)
- Pour les **véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule** (soit +72 EUROS TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

Maître Grégory HELBOURG ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peut être tenu pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

DES MODIFICATIONS PEUVENT ETRE APORTEES AUX DESCRIPTIFS EN COURS DE VENTE – IL EST DE VOTRE RESPONSABILITE D'ETRE DANS DES CONDITIONS OPTIMALES POUR ENCHERIR VIA INTERENCHERES LIVE, ET NOTAMMENT DE METTRE LE SON.

Pour toute adjudication, il faudra nous envoyer par mail une copie des documents suivants :

- Achat pour le compte d'une société : *K-bis récent (moins de 3 mois) + pièce d'identité du dirigeant*
- Achat par une personne physique : pièce d'identité.

ATTENTION : le bordereau d'adjudication est établi au nom de la personne inscrite à la vente. En aucun cas le nom de l'adjudicataire – figurant sur votre bordereau – ne pourra être modifié . Toutefois, si vous avez fait cet achat pour le compte d'une société, vous nous l'indiquerez dès l'issue de la vente et nous transmettrez une copie du K-bis de cette société et de la pièce d'identité du dirigeant. Dans ce seul cas, nous modifierons le bordereau.

REGLEMENT DE VOTRE(VOS) ADJUDICATION(S)

LE COMPLET REGLEMENT DOIT ETRE EFFECTUE A RECEPTION DU BORDEREAU D'ACHAT

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT : Il est impératif que les fonds soient **crédités** sur notre compte préalablement à l'enlèvement, celui-ci ne pourra avoir lieu sur simple justificatif de virement. Attention : **le virement doit impérativement être effectué à partir du compte de l'adjudicataire** – Le nom de l'adjudicataire ne pourra être modifié – En cas de discordance entre adjudicataire et payeur, une déclaration devra être faite auprès de Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. **N'oubliez pas qu'il y a un délai entre le moment où vous effectuez le virement et le crédit de celui-ci sur notre compte. Nous vous recommandons de privilégier les virements de type « immédiat/instantané »** (le terme varie suivant les établissements bancaires). **Aucun enlèvement ne sera autorisé sur simple preuve de virement.**

RETRAIT DES LOTS

Les lots ne seront remis à l'adjudicataire qu'une fois le virement crédité sur notre compte (un simple justificatif de virement ne sera pas valable).

L'enlèvement est immédiat. Maître Grégory HELBOURG ne pourra se charger de la manutention, du transfert, du magasinage, de l'expédition ou du transport.

Les enlèvements auront donc lieu par RETRAIT SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT – Lorsque virement sera crédité sur notre compte, nous vous enverrons par mail votre bordereau soldé (à présenter lors de l'enlèvement + justificatif d'identité) et vous communiquerons les coordonnées de la personne à contacter pour la prise de rendez-vous. Précision étant ici faite que nos comptes sont consultés deux fois par jour, en début de matinée puis en début d'après-midi.

Adresse d'enlèvement : chez SARAL – 60 rue du Chêne – 67420 SAALES.

Pour rappel : Frais de 5.90 Euros HT par jour et par lot, commençant à courir dès le lendemain de la vente jusqu'au jour de l'enlèvement inclus, à régler directement chez SARAL lors de l'enlèvement.

PAS D'EXPEDITION, NI EMBALLAGE

L'adjudication emporte le transfert de propriété. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisqu'à compter de cette échéance, les risques de vol, perte, dégradation ou autres sont sous son entière responsabilité. Maître Grégory HELBOURG décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages.

II- TABLEAUX – MOBILIER et OBJETS D'ART, à ANNONAY (07)
SARL ARDECHE ENCHERES

SARL ARDECHE ENCHERES (nom commercial : BH ENCHERES) est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, codifiée sous les articles L320-1 à L321-38 du Code de commerce. Déclaration 001-2011.

Généralités

La vente est faite au comptant et les prix s'expriment en euros.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et sont opposables aux vendeurs, aux enchérisseurs, aux adjudicataires, ainsi qu'à leurs mandataires. Le fait de participer à la vente emporte entière adhésion aux présentes conditions générales de vente. Les dispositions des présentes conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'entraîne pas l'inapplicabilité des autres.

Informations écrites ou orales

Les objets proposés à la vente font l'objet d'une description préalable portée à la connaissance du public. Toutefois, cette obligation ne s'impose pas pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale.

Les descriptions des lots résultant du catalogue de la vente, des rapports d'état, des étiquettes, des avis écrits ou oraux constituent l'expression par la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG de sa perception des lots et non l'affirmation d'un fait. A ce titre, ces descriptions n'ont aucune valeur de preuve.

Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration, une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier. L'absence d'indication relative à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire n'implique nullement qu'un lot soit exempt de tout défaut, de toute restauration ou de toute mesure conservatoire. Une référence à un défaut, à une restauration ou à une mesure conservatoire en particulier n'implique pas l'absence d'autres défauts, restaurations ou mesures conservatoires. Le cas échéant, les estimations, écrites ou verbales, sont fournies à titre purement indicatif. Les estimations n'ont aucune valeur de garantie du prix d'adjudication. Les estimations sont exprimées en euros.

Etat des lots

La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG recommande aux acheteurs potentiels d'examiner le ou les lots pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. Les lots sont généralement exposés avant la vente et des rapports sur leur état sont généralement disponibles sur demande.

Une EXPOSITION aura lieu le VENDREDI 29 MAI 2026 de 14H à 15H : Hôtel des Ventes – Avenue de Stalingrad – Quartier Rochebrune – 07100 ANNONAY

En tout état de cause, tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de leur adjudication avec leurs éventuelles imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible pour les restaurations d'usage, petits accidents et tous repeints, l'exposition ayant permis l'examen des oeuvres. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif.

Conduite générale de la vente

La vente se fera au comptant et sera conduite en euros par la SARL ARDECHE ENCHERES/ Maître Grégory HELBOURG. La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG se réserve la possibilité de réunir ou séparer les lots et de retirer de la vente tout lot (ou partie de lot) pour motif légitime, sans que ce retrait puisse engager sa responsabilité.

La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG est libre de fixer l'ordre de progression, le plus approprié, des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Les enchères suivent généralement l'ordre des numéros de lot du catalogue de la vente. Maître Grégory HELBOURG désigne l'adjudicataire. En cas de contestation pendant ou après la vente, la SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG se réserve le droit soit de remettre le lot en vente, soit de poursuivre la vente, ou de l'annuler. Sous réserve de la décision de Maître Grégory HELBOURG, le plus offrant et dernier enchérisseur pour un lot en sera l'adjudicataire, dès lors que son enchère portant sur ce lot sera au moins égale au prix de réserve. Dans l'hypothèse de l'existence d'un prix de réserve pour un lot, la SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG se réserve la possibilité de porter des enchères pour le compte du vendeur de ce lot jusqu'au dernier palier d'enchère avant la réserve. Le vendeur ne sera pas admis à enchérir directement ou indirectement sur les lots qu'il aura mis en

vente. La fin des enchères sera matérialisée par le coup de marteau. Le prononcé par Maître Grégory HELBOURG du mot «adjugé», ou tout autre équivalent, entraînera le transfert de propriété à l'adjudicataire.

Modalités de transmission des enchères / Vente 100% live / Pas de vente sur place

La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG propose aux acheteurs potentiels les quatre modalités suivantes pour la transmission de leurs enchères. Précision étant ici faite que toutes les enchères à distance se font via internet par le biais de www.interencheres-live.com.

1°) Ordres d'achat remis à l'opérateur de vente

Dans ce cas, l'ordre doit être adressé par écrit et au plus tard la veille de la vente, accompagné d'un chèque signé établi à l'ordre de la SARL ARDECHE ENCHERES – sans montant – et de la copie de votre pièce d'identité (correspondant au chèque). L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'effet sur lequel vous souhaitez enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel vous ne désirez plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais.

3°) Via le site [interencheres.com](http://www.interencheres.com) (frais +1.5% HT soit 1.80% TTC)

Pour participer à la vente via Interencheres, il est impératif de vous inscrire sur www.interencheres.com

Enchère directe

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paielement

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros.

Frais de services des plateformes www.interencheres.com

- Pour les ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel 1.5% HT du prix d'adjudication (soit +1.80% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1.50% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC)
- Pour les véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUROS TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Pour toute adjudication prononcée via Interencheres.com, il faudra nous remettre, au plus tard lors de l'enlèvement de votre(vos) lot(s):

- Achat pour le compte d'une société : *K-bis récent (moins de 3 mois) + pièce d'identité du dirigeant*
- Achat par une personne physique : pièce d'identité.

La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG se réserve le droit de refuser toute enchère, d'interdire tout accès à la salle de vente, ou de procéder à toute exclusion de celle-ci pour motif légitime.

La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et le bordereau d'adjudication les renseignements fournis par l'adjudicataire. **Les lots adjugés seront facturés au nom et à l'adresse enregistrés par l'adjudicataire et aucune modification ne pourra être apportée.** Toute fausse déclaration engage la responsabilité de l'adjudicataire. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SARL ARDECHE ENCHERES disposera d'un droit d'accès et de rectification de ses informations nominatives dans les conditions de la loi du 6 janvier 1978 n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.

Responsabilité des enchérisseurs

En portant une enchère sur un lot par l'une quelconque des modalités de transmission proposées, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication de ce lot, augmenté de la commission d'adjudication et de tous droits ou taxes exigibles.

Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur compte, sauf convention écrite et préalable à la vente mentionnant que l'enchérisseur agit comme mandataire d'un tiers agréé par la société de ventes. L'enchérisseur s'engage à communiquer l'intégralité de son identité et de ses coordonnées. L'enchérisseur agissant pour le compte d'un tiers et ce dernier seront tenus solidairement responsables de l'exécution des engagements incombant à tout adjudicataire en vertu de la loi et des présentes conditions générales de vente. En cas de contestation de la part de ce tiers, la SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG pourra tenir l'enchérisseur pour seul responsable de l'enchère en cause.

Enchère simultanée

S'il est établi que plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère d'un montant égal et réclament le lot après que l'adjudication a été prononcée, le lot sera immédiatement remis en vente au prix de l'enchère simultanée. Tous les acheteurs potentiels seront admis à enchérir de nouveau.

En cas d'enchère simultanée en salle et sur www.interencheres-live.com, priorité sera donnée à la salle.

Frais d'adjudication

Les frais en sus du prix d'adjudication sont de 17.00% HT, soit 20,40 % TTC.

Enchères en direct via www.interencheres-live.com :

Majoration +1.5% HT du prix d'adjudication (soit +1.80% TTC)

Ordres d'achat secrets via www.interencheres-live.com :

Majoration +1.5% HT du prix d'adjudication (soit +1.80% TTC)

Paiement du prix global

La vente est faite au comptant. En conséquence, l'adjudicataire d'un lot devra en acquitter immédiatement le prix global, quand bien même il souhaiterait procéder à la sortie de son lot du territoire français. Le règlement devra être effectué par virement bancaire (notre RIB apparaîtra au bas de votre bordereau d'achat) / Aucun règlement par chèque, carte bancaire ou espèces.

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT.

Votre virement devra effectué dès réception du bordereau d'achat, lequel vous sera transmis le mercredi 3 juin en début d'après-midi. Précision étant ici faite qu'aucun enlèvement ne sera autorisé sur simple justificatif de virement ; il est impératif que le virement soit crédité sur notre compte avant enlèvement.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

Sortie du territoire français

La sortie des lots de France et/ou leur admission dans un autre pays ou territoire peut être sujette à une ou plusieurs autorisations administratives dont l'obtention relève de la seule responsabilité de l'adjudicataire.

Le refus ou le retard de délivrance par les administrations concernées de telles autorisations ne justifiera ni la résolution, ni l'annulation de la vente, ni le retard dans le paiement de celle-ci.

Enlèvement des achats, magasinage, assurance et transport

RETRAIT DES LOTS - AU PLUS TARD LE VENDREDI 12 JUIN 2026

La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'une fois le virement crédité sur son compte (un simple justificatif de virement ne sera pas valable).

L'enlèvement est immédiat. La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG ne pourra se charger de la manutention, du transfert, de l'emballage, de l'expédition, du magasinage ou du transport.

Les enlèvements auront donc lieu **par RETRAIT SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT** - le rendez-vous sera fixé d'un commun accord, en fonction des disponibilités respectives et durant nos horaires d'ouverture qui sont : du lundi au vendredi, le matin entre 8H30 à 11H30 / l'après-midi entre 14H à 16H30.

NOUS NE NOUS CHARGEONS NI DES EXPEDITIONS NI DES EMBALLAGES. Toutefois, pour toute demande de transport ou d'emballage, vous pouvez prendre contact avec MAILBOXES VALENCE : mbe2707@mbeFrance.fr / 04.81.16.06.77.

L'adjudication emporte le transfert de propriété. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisqu'à compter de cette échéance, les risques de vol, perte, dégradation ou autres sont sous son entière responsabilité. La SARL ARDECHE ENCHERES/Maître Grégory HELBOURG décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages.

PENALITES DE RETARD : A défaut de retrait de vos lots au plus tard le vendredi 12 mai 2026, des **frais de 50€ HT par mois et par objet seront facturés. Tout mois entamé est du.**

Modifications

Tous amendements aux présentes conditions générales de vente ainsi que toutes modifications portant sur les descriptions, notifications ou autres déclarations concernant un lot figurant au catalogue de la vente ou qui seraient affichées dans la salle de vente seront valides, sous réserve que ces amendements ou modifications aient fait l'objet d'un avis écrit ou oral émis sous la responsabilité de la personne habilitée à diriger la vente, ce préalablement à la mise aux enchères du lot concerné. Ces avis seront mentionnés au procès-verbal de la vente.

FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES - NOTICE D'INFORMATION

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par** la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG: par écrit auprès de SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG – Quartier Rochebrune – Route du Puy – 07100 ANNONAY.
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les **notifications importantes** relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à **l'adresse e-mail** et/ou à **l'adresse postale** déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG de tout changement concernant ses coordonnées de contact.